

## Il était une fois Saint-Quentin-en-Yvelines

Au moment où Saint-Quentin-en-Yvelines écrit une nouvelle page de son histoire\*, retour en anecdotes, avec Jean-Dominique Gladieu, chargé du patrimoine au Musée de la Ville, sur l'histoire de l'intercommunalité.



### De l'ordre dans le bordel !

#### **1965, le grand chantier**

La légende raconte que Saint-Quentin-en-Yvelines, comme les quatre autres villes nouvelles sorties de terre autour de Paris (Cergy-Pontoise, Evry, Melun-Sénart et Marne-la-Vallée), est née d'un « coup de gueule » du général de Gaulle lors d'un survol de la région parisienne en hélicoptère dans les années 60 : « Mettez-moi de l'ordre dans ce bordel ! », aurait-il clamé à Paul Delouvrier. Il lui donne carte blanche en matière d'aménagement du territoire. En 1965, est publié le Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAURP) structuré autour de deux axes de développement au Nord et au Sud de la ville capitale et prévoyant notamment la création de « centres urbains nouveaux » tant en banlieue qu'en

zone rurale. Ces centres urbains nouveaux situés « à la campagne » deviendront les « villes nouvelles ».

### **Il faut loger les français !**

Rappelons-nous du contexte des années 50. À l'époque, tout ce qui est important, est sur Paris ! Et la France manque cruellement de logements : on construit quatre fois moins que nécessaire.

En outre, le pays présente la particularité, par rapport aux autres puissances industrialisées, d'être encore très rural : plus de 30 % des actifs sont employés dans l'agriculture. Le début des années 60 marque, à cet égard, l'essor de la modernisation. On assiste alors à un exode important des populations paysannes vers les milieux urbains pour se réemployer dans l'industrie et les services.

Rajoutons à ce contexte, les « baby-boomers » d'après-guerre en âge de travailler, entrant dans la vie active et quittant le foyer familial ainsi que la décolonisation (plus d'un million de rapatriés d'Algérie). Les besoins en logement sont donc urgents.

Par ailleurs, c'est le début de la construction européenne avec des enjeux géopolitiques et économiques colossaux. La place de la France dans le concert international se joue donc au niveau du développement économique et de l'aménagement du territoire. Et les « villes nouvelles » en seront l'un des instruments.

### **Des villes nouvelles pour une vie meilleure**

Les villes nouvelles reposent sur trois principes fondateurs. Il s'agit de rapprocher l'habitat de leur lieu de travail, d'où la nécessité d'attirer les entreprises. Il importe par ailleurs de garantir aux habitants un niveau d'équipements de nature à leur offrir à portée de main tout le nécessaire à la vie quotidienne. Se pose enfin la question d'un cadre de vie de qualité : idée de la ville à la campagne, de « ville verte et bleue » qui deviendra un slogan à Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **Une ville nouvelle à Saint-Quentin**

### **Le plateau de Saclay, déjà...**

Différents critères conduisent l'État à choisir le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il dispose de nombreux atouts : des terrains à construire, un réseau de transport existant (tant ferroviaire que routier), la proximité de Versailles (site patrimonial et pôle économique), etc. Les premiers projets de la ville nouvelle portent sur un périmètre d'étude allant de Plaisir jusqu'à Massy, incluant le Plateau de Saclay et la Vallée de Chevreuse soit une trentaine de communes. Ce périmètre est ressenti comme un « monstre urbain ». Les



**Paul Delouvrier**

*Le père des Villes Nouvelles.*

*(Document : C. Lauté)*

communes impliquées s'y opposent donc. Après discussions et négociations, un accord intervient au sujet d'une agglomération composée de 11 communes.

### **L'union fait la force**

Contre l'idée, prôlée aux aménageurs des années 70 de faire disparaître les communes pour les fusionner en une seule, celles-ci se sont, mobilisées, quelles que soient leur étiquette politique, pour continuer à exister. Face à une volonté de l'État très forte, il fallait être solidaire !

### **1972, naissance de la ville nouvelle**

Relayées par l'Association des Maires de France (AMF), les communes appelées à constituer des villes nouvelles obtiennent d'être regroupées sous forme de Syndicats Communautaires d'Aménagement (SCA) chargés d'administrer les zones à urbaniser (dénommées « Zones d'Agglomération Nouvelle »). Fin 1972, est ainsi créé le Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle (SCAAN) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En signe d'unité et de détermination, les 11 conseils municipaux décident d'adopter la même délibération, à la virgule près ! Ils s'entendent, en outre, sur un nombre de représentants identique pour chaque commune. Enfin, le syndicat s'engage à ne valider aucun projet d'urbanisation qui n'aurait au préalable recueilli l'assentiment de la localité concernée.



## Un combat solidaire et défensif

L'institution du syndicat communautaire permet aux communes de garder la tête hors de l'eau. De la sorte, elles conservent un œil sur l'urbanisation et ont leur mot à dire. Dans les premiers temps du moins, le SCAAN s'apparente à un syndicat de protection des intérêts communaux face à l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) chargé pour le compte de l'Etat de concevoir et construire la ville nouvelle. D'une certaine façon, les communes mettent en place une intercommunalité défensive, au service des intérêts de leurs habitants, qui les incite à travailler en bonne intelligence les unes avec les autres.

## Magny-les-Hameaux, du village à la ville nouvelle

### Magny au bout du bout !

En consultant une carte de la région, l'appartenance de Magny-les-Hameaux à Saint-Quentin-en-Yvelines peut *a priori* poser question. Une vaste zone rurale (déclarée inconstructible) sépare le secteur urbanisé des autres pôles de l'agglomération. Le centre-ville se situe à l'extrémité de la commune et du département, « au bout du bout » comme ironisaient jadis les détracteurs de la ville nouvelle. Il convient néanmoins, pour en saisir la cohérence, de se souvenir du projet initial d'aménagement englobant notamment les villages de la Vallée de Chevreuse. Par la suite, les discussions autour des différents périmètres possibles et du respect des équilibres politiques ont fait le reste.

Toujours est-il que dès la création du SCAAN, Magny tient un rôle particulier. Outre que son maire, Roland Obel, devient (jusqu'en 1977) le premier président du syndicat intercommunal, la commune accueille les premières réunions de l'assemblée. Plus tard (1980-83), c'est à nouveau un maire de Magny, Alain Le Vot, qui est nommé président du SCAAN.



DR. Fonds CBAY - Coll. Écomusée.

### La construction de la Ville Nouvelle

*SQ: le premier logo de la Ville Nouvelle.*



PHOTO: SCAAN - Coll. ÉCOMUSÉE.

#### Roland Obel

(Au centre). Premier Président du SCAAN de Saint-Quentin-en-Yvelines (1973-1977), en compagnie de ses collègues membres du syndicat. (Document : Studio André, Versailles)



PHOTO: SCAAN - Coll. ÉCOMUSÉE.

#### Alain Le Vot

Maire de Magny-les-Hameaux (1977-1983) et président du SCAAN de Saint-Quentin-en-Yvelines (1980-1983). (Document : Alain Le Vot)

En outre, l'organisme chargé de l'aménagement de la ville nouvelle, l'EPA (de même que son ancêtre, la Mission d'Etudes et d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Trappes) établira son siège dans l'ancienne ferme de Buloyer.



Copyright : Ph. J-B Schwebig, 1975, coll. Musée de la ville

### **Cressely : des cabanes de jardin aux maisons en « dur »**

Comme ses consœurs de Saint-Quentin-en-Yvelines (hormis Trappes, urbanisée dès 1910 autour de la gare de triage), Magny-les-Hameaux demeure un village rural jusqu'à l'entre-deux-guerres. Les choses commencent à changer lors de l'ouverture d'une ligne d'autocars reliant la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à celle de Versailles-Chantiers.

Suite à la mise en vente de petits lopins de terre situés le long du parcours, de nouveaux propriétaires affluent vers Cressely où ils s'adonnent au jardinage. Originaire, pour beaucoup d'entre eux, de Paris et de ses environs, ils viennent y passer le dimanche voire, au moment des beaux jours, le week-end. A cet effet, ils édifient des cabanons, à l'origine pour entreposer les outils. Puis, l'ordinaire s'améliore en vue de courts séjours. Sous le coup des



Copyright : fonds Lolloiz, coll. Musée de la ville

crises économiques et sociales des années 20-30, on tend à envisager des installations définitives et à construire en « dur ». Ainsi se développe Cressely. On constate à peu près le même phénomène d'urbanisation à La Verrière, le long de la ligne de chemins de fer.

### **Le Buisson, le grand tournant**

L'urbanisation de Magny-les-Hameaux s'accélère au milieu des années 70 avec l'opération du Buisson (1.200 logements sociaux pour moitié en habitat collectif, pour moitié en maisons individuelles). Cette opération aura pour conséquences de doubler la population de Magny (passant de 2.700 à 6.200 habitants entre 1975 et 1976) et de provoquer une tentative de scission (rejetée par référendum local) de la part d'habitants des hameaux effrayés par l'urbanisation.



DR, années 1980. CG78. Fonds EPASQY

Mais l'histoire du Buisson, c'est aussi et surtout celle d'une crise financière très grave qui affecte la commune (déficit de près de 2,5 millions de francs en 1976), mise sous tutelle préfectorale de 1977 à 1991. Et les équipes municipales qui se succéderont au cours de cette période auront à cœur de redresser la situation en soulageant puis en résorbant la dette grâce à l'implantation de parcs d'activités négociés avec l'EPA. En d'autres termes, la ville nouvelle, que Magny n'affectionnait pas particulièrement à l'origine, va contribuer au redressement de la commune.

### **Double casquette**

Les maires qui succèdent à Alain Le Vôt, Jacques Lolloz (1983-89) et Jacques Rivailier (1989-95), s'emploient à poursuivre l'œuvre de redressement financier entrepris par leur prédécesseur, de concert avec la ville nouvelle. Le dynamisme économique de la commune, dont témoigne l'implantation de zones d'activités et d'entreprises prospères, aboutit à la levée de la tutelle préfectorale en 1991.

Entre-temps, en 1983, le périmètre de Saint-Quentin-en-Yvelines a été réduit à 7 communes. Magny continue d'en faire partie. Contrainte, par sa situation financière, d'accepter, bon gré mal gré, la ville nouvelle, Magny va trouver un équilibre grâce au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse qu'elle intègre dès sa création en 1985.

Cette double appartenance lui permettra de créer des infrastructures, des services de logements, des équipements culturels et sportifs, d'accueillir des habitants (environ 10.000 à ce jour), de favoriser l'emploi et de créer de la richesse tout en conservant 80% de son territoire en espaces verts et bleus.

## Et demain ?

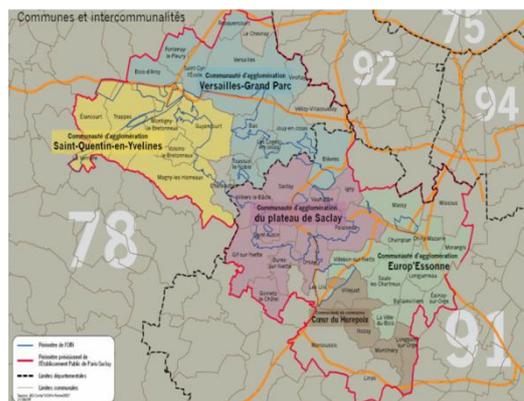
### **St-Quentin et les autres villes nouvelles**

Saint-Quentin-en-Yvelines est généralement présentée comme « la plus réussie » des villes nouvelles françaises. Au-delà de l'appréciation élogieuse, il est certain que l'agglomération renvoie l'impression que les choses n'y sont pas figées et qu'elle a su s'adapter au temps qui passe.

### **Une « Silicon Valley à la française »**

L'avenir de Saint-Quentin-en-Yvelines est aujourd'hui lié au Grand Paris via le plateau de Saclay : à peine sortie de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la ville nouvelle, elle intègre celle de Paris-Saclay ! Si l'agglomération a des atouts à faire valoir notamment grâce à ses entreprises de pointe et d'innovation, il va falloir un nouveau projet pour Saint-Quentin-en-Yvelines, élargie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 12 communes avec l'arrivée et/ou le retour en son sein de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux.

Le Grand Paris accorde une place prépondérante au développement du plateau de Saclay. Il s'agit de relier les principaux aéroports, les villes nouvelles et les pôles d'excellence, dont Paris-Saclay, dans le domaine de la recherche scientifique, constitue le fleuron. Cette idée d'un « Silicon Valley à la française » germait déjà dans le SDAURP de 1965 et l'enjeu consiste à réaliser une urbanisation unifiée de Plaisir à Palaiseau entre des territoires qui n'ont connu jusqu'à ce jour qu'un développement séparé.



### **Le défi de l'intercommunalité**

Face à l'ampleur de la tâche, les structures de base que sont les communes vont devoir, une fois encore défendre leur légitimité tout en travaillant ensemble. Comme au moment de la construction de la ville nouvelle, il faudra définir un projet commun qui ne soit pas simplement une conjugaison arithmétique de majorité politique. C'est le but de l'intercommunalité : arriver à concilier l'intérêt communal avec l'intercommunal.

Toutes les communes ont été unanimes pour refuser le projet de « super communauté d'agglomération » proposée par le Préfet de Région aux différentes collectivités impliquées dans l'aménagement du plateau de Saclay. Mais il faut désormais définir un intérêt commun et nouer des liens de solidarité avec les autres intercommunalités qui composent l'OIN (Versailles Grand Parc, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, Europ'Essonne). Il importera donc de faire en sorte que les communes coexistent dans un ensemble intercommunal sans disparaître dans la supracommunalité.

## L'agglomération, toute une histoire

1965 Pour faire face à l'explosion démographique et à la crise du logement de l'après-guerre, l'État s'engage dans une politique de réorganisation de la région parisienne avec la construction de centres urbains nouveaux autour de Paris. Cinq villes nouvelles seront créées à partir des années 70 : Cergy-Pontoise, Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart (devenue Sénart en 1983) et Marne-la-Vallée.

1968 25 000 habitants

1970 Création de l'Établissement public d'aménagement (EPA), installé à Buloye.

1971 Conception du plan d'aménagement du Buisson.

1972 Création du Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (SCAAN) dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN). 11 communes intègrent le périmètre : Bois d'Arcy, Coignières, Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

1975 50 000 habitants

1980 95 000 habitants

1983 SQY passe à 7 : Bois d'Arcy, Coignières, Maurepas, Plaisir quittent la ville nouvelle (suite à la loi Rocard qui autorise la modification du périmètre des agglomérations nouvelles).

1984 Le SAN (Syndicat d'agglomération nouvelle) remplace le SCAAN.

Destiné à gérer l'agglomération jusqu'à l'achèvement de son urbanisation, il a la charge des opérations d'intérêt communautaire.

1990 Inauguration du Golf national

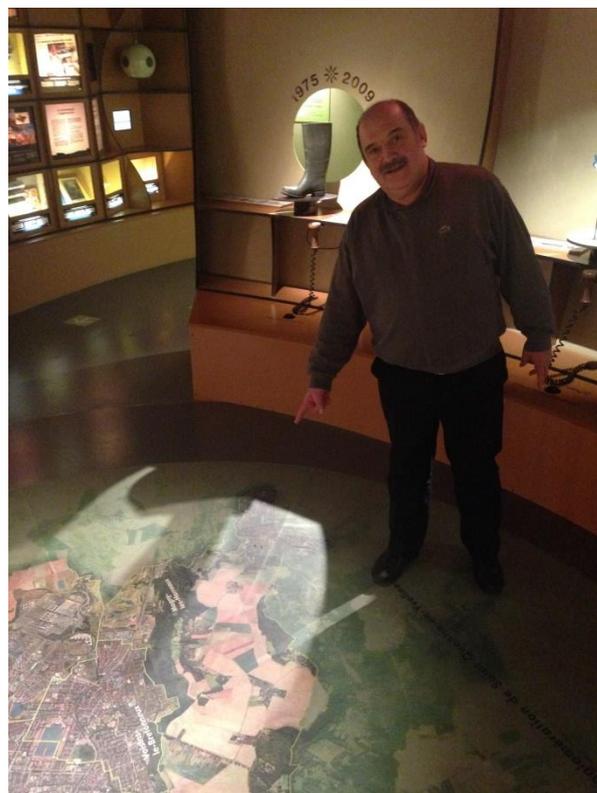
130 000 habitants

1999 La loi Chevènement simplifie et renforce les différentes formes d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et crée les Communautés d'agglomérations.

Pose de la première pierre de Nortel-Networks au parc d'activités du Bois des Roches.

2000 143 000 habitants

Sortie de terre du nouvel Hôtel de Ville de Magny-les-Hameaux (architecte : Philippe Madec)



- 2002 Dissolution de l'EPA (31 décembre)
- 2004 Le SAN devient la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Casqy).  
Sortie de terre de la Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable (1 % artistique)
- 2006 146 573 habitants
- 2010 La Casqy quitte définitivement son statut spécifique lié à la création de Ville nouvelle.
- 2011 La Ryder Cup choisit SQY pour son édition 2018.
- 2014 Élection directe des conseillers communautaires lors des élections municipales (prévue par la réforme des collectivités dès 2010) : la majorité passe à droite à la tête de l'agglomération.  
La loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) redessine les contours des intercommunalités et renforcent leurs compétences : elle oblige les « interco » situées autour de Paris à avoir au moins 200 000 habitants.
- 2016 L'agglo passe à 12 ! Au 1<sup>er</sup> janvier, la Casqy a fusionné avec la Communauté de communes de l'Ouest parisien (Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Villepreux) et a intégré les villes de Coignières et Maurepas (qui, comme Plaisir, reviennent dans le périmètre après l'avoir quitté en 1983).  
Ce nouveau territoire comprendra alors 226 000 habitants.